

Facebook devra s'expliquer devant la Commission de protection de la vie privée



Facebook devra s'expliquer devant la Commission de protection de la vie privée

Le réseau social a décidé d'être « clair » avec ses utilisateurs en affichant jusqu'où il allait dans leur vie privée. Une bonne volonté qui ne suffit pas à rassurer ceux-ci. Alain Jennotte a répondu à vos questions.

« Facebook devra s'expliquer devant la Commission de protection de la vie privée »

Une réunion a eu lieu entre le secrétaire d'Etat à la vie privée et des représentants de Facebook, qui ont nié que les données collectées sont transmises à des fins publicitaires. Est-ce exact ?

Facebook écrit certes noir sur blanc ses conditions d'utilisation, mais cela ne suffit pas. Il ne peut être exempté de respecter les lois sur la protection des données personnelles. Il n'y a d'ailleurs pas qu'en Belgique que la question du respect des règles par Facebook en matière de vie privée se pose.

Facebook a-t-il déjà revendu des données personnelles ?

Que fait Facebook des données ? Avec ses partenaires ? Avec les gouvernements ? C'est une question importante. Facebook met en place un réseau social et le valorise avec de la pub, donc il doit profiler les internautes pour pouvoir cibler. Facebook se défend de vendre des photos, mais ce qui est sûr c'est qu'il vend des profils, qui ont une énorme valeur, vu qu'il y a plus d'un milliard d'utilisateurs.

Peut-on encore parler de vie privée ?

Chaque fois qu'on se connecte, on laisse derrière soi une empreinte constituée d'un tas de détails donnés par ces appareils, et Facebook collecte toutes ces données. Le problème est qu'en additionnant toutes les données, on crée une empreinte numérique de plus en plus précise, tellement précise qu'on peut identifier l'appareil.

Pourquoi Facebook a-t-il sollicité Bart Tommelein ?

Facebook aurait dû répondre aux questions de la Commission de protection de la vie privée. Ce régulateur peut contraindre Facebook à s'expliquer. Facebook a choisi de solliciter le secrétaire d'Etat qui a tutelle sur le régulateur, pour faire en sorte qu'il tempère le dossier, mais Bart Tommelein a précisé à Facebook qu'il devrait s'expliquer devant la Commission.

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

<http://www.lesoir.be/798498/article/economie/vie-du-net/2015-02-18/11h02-qu-on-y-soit-inscrit-ou-pas-on-est-rattrape-par-facebook>